

DEPARTEMENT  
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
LES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 03/04/2026

Séance du Vendredi 10 Avril 2026

DATE D'AFFICHAGE

LE : 14 AVR. 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 14

VOTES : 15

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le vendredi dix avril à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 3 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Héléna MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) :1

POUVOIR : 1

PRESENTS : Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Jean-Yves SCHROEYERS, Geneviève LAVAUX, Reynald AIGNEL, Katia BOISRENOULT, Virginie DUJARDIN, Frédéric CUEILLE, Virginie GOUTAUDIER, Alain LEGRAND, Marie RAMETTE, Jérémy BROCARD, Elody CADEC.

ABSENTS EXCUSES : Yann GRUMBACH (pouvoir à M. MAZURE)

Secrétaire de séance : Geneviève LAVAUX

**Délibération : Suppression poste d'adjoint technique territorial à temps complet**

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la délibération du 01/12/1989 créant un poste d'agent technique permanent à temps complet,

Suite à la vacance du poste depuis le 18/11/2025 date de mise à la retraite pour invalidité d'un agent titulaire,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 10 février 2026,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des emplois,

Considérant qu'il est nécessaire de supprimer un emploi pour le motif rappelé par Mme le Maire,

**DECIDE à l'unanimité :**

- De supprimer le **poste d'adjoint technique territorial à temps complet**, à compter de ce jour
- De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 10/04/2026

Voir tableau en annexe



Pour extrait conforme au registre.  
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 10 avril 2026  
Le Maire, Héléna MARTINEZ.

Secrétaire de séance, Geneviève LAVAUX

**- ANNEXE DELIBERATION 2026-14 du 10/04/2026****- TABLEAU DES EMPLOIS au 11/04/2026**

		Emplois budgétaires	Effectifs pourvus	Durée hebdomadaire
	<i>Filière Administrative</i>			
Catégorie B	Rédacteur (délibération n°2024-30 du 18/10/2024)	1	1	30/35 <sup>ème</sup>
	<i>Filière technique</i>			
Catégorie C	Adjoint technique territorial (délibération du 01/12/1989) Poste supprimé par cette délibération n°2026-14	0	0	35/35 <sup>ème</sup>
	Adjoint technique territorial (délibération 2025-46 du 16.10.2025)	1	0	35/35 <sup>ème</sup>
	Adjoint technique territorial (délibération n°2021-43 du 03/09/2021)	1	1	26.69/35 <sup>ème</sup> (26h et 39mn)
	Adjoint technique territorial créé au 1/10/2025 par délibération 2025-39 du 01/10/2025	1	1	10.98/35 <sup>ème</sup> (10h et 59mn)
	Adjoint technique territorial créé au 1/10/2025 par délibération 2025-38 du 01/10/2025	1	1	19.60/35 <sup>ème</sup> (19h et 36mn)
	Adjoint technique territorial créé au 1/10/2025 par délibération 2025-41 du 01/10/2025	1	1	6.27/35 <sup>ème</sup> (6h et 16mn)
	Adjoint technique territorial créé au 1/10/2025 par délibération 2025-42 du 01/10/2025	1	1	6.27/35 <sup>ème</sup> (6h et 16mn)

Pour extrait conforme au registre.  
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 10 avril 2026  
Le Maire, Hélène MARTINEZ.

Secrétaire de séance, Geneviève LAVAUX


